



TFP Éducateur de HANDBALL - 2023-2025 - CFA Éducateur(trice) sportif(ve)

📍 CREPS de Nancy



Le diplôme « Éducateur de Handball » est un Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de niveau 4 inscrit pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Il répond aux obligations de l'article L212-1 du code du sport et permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement du Handball contre rémunération.

Le TFP 4 « Éducateur de Handball » est composé de deux mentions :

- Mention « Entraîneur territorial »
- Mention « Animateur des pratiques socio-éducatives et sociétales »

Cette formation développera une double compétence :

- Entraîneur de jeunes et d'Adultes de Niveau territorial
- Développeur à travers la connaissance des nouvelles pratiques, des diplômes d'encadrement de l'arbitrage (AEA) et du pilotage de projets

La typologie et l'appellation des emplois liées à ce métier sont, à ce jour, multiples : AGENT DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF – ANIMATEUR DÉVELOPPEUR – ÉDUCATEUR ENTRAINEUR – ENTRAINEUR – ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF – ANIMATEUR ÉDUCATEUR

Conditions d'accès

Exigences Préalables et prérequis

à l'entrée en formation (EPEF)

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus

- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation ; **joindre obligatoirement votre licence**
- être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent.

Tests de sélection

L'entrée en formation, le cas échéant, est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- Un écrit (45 minutes maximum) portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite du candidat ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un QCM (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

Les modalités

Cette formation sera accessible en parcours continu à toute personne ayant la volonté de faire du handball son métier ou en parcours modulaire discontinu pour celle souhaitant acquérir de nouvelles compétences.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié.e apprenti.e.

Pour plus de renseignements : <https://www.creps-nancy.fr/formation.CFA>

La formation est également accessible via le [Compte Personnel de Formation](#).

Objectifs de la formation

7 blocs de compétence :

1. Contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité
2. Contribuer au fonctionnement de la structure
3. Animer des pratiques éducatives en sécurité
4. Animer des pratiques sociales en sécurité
5. Entraîner des adultes en sécurité
6. Entraîner des jeunes en sécurité
7. Animer une école d'arbitrage

En formation initiale, cette qualification n'est accessible que dans son intégralité. En cas de qualification admise en équivalence, un parcours de formation allégé peut être dispensé en fonction des blocs de compétences proposés. Ex. : si vous êtes déjà titulaire d'un BPJEPS activités physiques pour tous, vous avez déjà validé les certificats du Bloc 1 "contribuer à l'animation sportive de la structure" et du bloc 2 "contribuer au fonctionnement de la structure". Nous contacter pour plus d'informations

Méthodes pédagogiques

La formation est construite sur le principe de l'alternance, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail.

Un soutien individualisé, sur sollicitation du stagiaire par le biais d'un.e coordonnateur.trice ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le CREPS de NANCY, en tant qu'établissement public local sous tutelle du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a l'expérience de l'accueil des stagiaires et de leur gestion. Ces engagements éducatifs et pédagogiques, ces valeurs figurent dans sa **charte**.

Moyens mobilisés

- Salles sportives du CREPS de Nancy, salle cardio, salles de musculation, dojo, salle de tennis de table, terrains extérieurs (terrain de football synthétique, piste d'athlétisme, terrain herbe) et des équipements sportifs
- Sites et espaces naturels en périphérie de Nancy
- Une salle de cours attribuée, équipée de tableau blanc, d'un vidéoprojecteur et d'une connexion wifi
- Une salle multimédia équipée de 8 postes informatiques, d'une reprographie en accès libre
- Un centre de documentation

- Un espace partagé d'information et ressources de formation : CLAROLINE

Le suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le secrétariat du département formation et des différents services du CREPS de NANCY.

Alternance et tutorat

La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non pas uniquement de capitalisation de connaissances relatives à un référentiel-diplôme : le stagiaire ou l'apprenti est amené à développer ses compétences de façon itérative entre activités en structure, aidé en cela par un tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage (qualifié de niveau 4 a minima dans le champ des métiers du sport depuis au moins trois ans ou expérience professionnelle ou bénévole dans l'encadrement et l'animation des activités physiques pour tous de trois années), et la formation dispensée par les formateurs du CREPS de NANCY.

Les modalités d'évaluation

Des épreuves certificatives sont mises en place durant la formation afin d'obtenir le diplôme

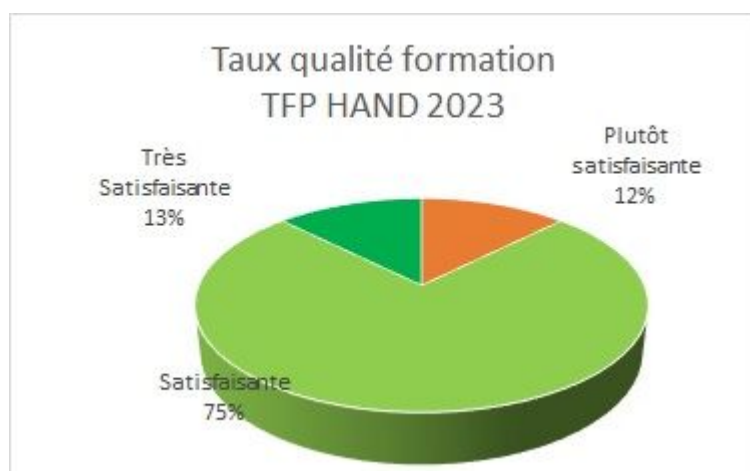
- Certification 1 : contribuer à l'animation sportive de la structure en sécurité : le candidat participe à un entretien de 20 minutes maximum
- Certification 2 : Contribuer au fonctionnement de la structure en sécurité : le candidat présente sur le support de son choix, une action en lien avec le projet associatif de sa structure d'alternance (10 minutes maximum)
- Certification 3 : Animer des pratiques socio-éducatives en sécurité : le candidat formalise un projet pédagogique incluant un cycle de 6 séances minimum sur une activité et dans l'environnement de son choix.
- Certification 4 : Animer des pratiques sociales en sécurité : le candidat présente une séance dans l'activité et anime un extrait de celle-ci pendant 20 minutes maximum. A l'issue de la séance, le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum
- Certification 5 : Entraîner des adultes en compétition en sécurité : le candidat formalise un document présentant le projet d'entraînement de son groupe ainsi qu'un cycle de 6 séances ; le candidat participe à un entretien de 30 minutes maximum afin de présenter son analyse (10 minutes) et de répondre aux questions des évaluateurs (20 minutes)
- Certification 6 : Entraîner des jeunes en compétition en sécurité : le candidat formalise un document présentant un cycle de formation de 6 séances pour un collectif de jeunes ; le jour de l'épreuve, le candidat anime dans sa structure d'alternance une séance extraite de son cycle de formation (60 minutes maximum)
- Certification 7 : animateur d'une école d'arbitrage : Le candidat présente sur un support de son choix, le

projet d'école d'arbitrage mis en œuvre dans sa structure d'alternance ainsi que les actions menées pour l'animer (15 minutes maximum). A l'issue de sa présentation, le candidat participe à un entretien de 20 minutes maximum portant sur la mise en œuvre de l'action.

Taux de réussite

Taux de réussite session 2022 = 73 %

Qualité de la formation



Enquête de satisfaction

[cliquez pour voir](#)

Réussite et insertion professionnelle - CFA

[cliquez pour voir](#)



DATES CLÉS

Période d'inscription

Du 17/04/2023 au 17/06/2023

Session de Formation

septembre 2023 (04/09/2023 - 02/07/2025)

 *Hors complétude 17/06/2023*



FINANCEMENT

- ✓ AFDAS
- ✓ Contrat d'apprentissage




CREPS de Nancy

1 Avenue Foch - CS 30020 - 54271 ESSEY-LES-NANCY

SECRETARIAT

Frédérique HUMBERT

 03 83 18 51 97

 frederique.humbert@creps-lorraine.sports.gouv.fr

COORDINATION

Jean-Marc POINSOT

 jean-marc.poinsot@creps-lorraine.sports.gouv.fr